

Contrat de licence - Exclusion de responsabilité

IMPORTANT – LIRE ATTENTIVEMENT: Veuillez lire attentivement et vous assurer que vous comprenez l'ensemble des droits et restrictions exposés dans le présent contrat de licence concernant le logiciel à utiliser avec l'équipement de diagnostic («Contrat de licence»). Le contrat de licence comporte deux (2) sections: 1) Licence et conditions relatives au logiciel; et 2) Conditions générales applicables à la licence et conditions relatives au LOGICIEL et à l'équipement de diagnostic.

Votre acceptation. DÈS LORS QUE VOUS CLIQUEZ SUR «ACCEPTER», EMPLOYEZ L'ÉQUIPEMENT DE DIAGNOSTIC OU INSTALLEZ, COPIEZ OU UTILISEZ DE QUELQUE AUTRE MANIÈRE QUE CE SOIT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU **PRÉSENT** CONTRAT DE LICENCE. Le fait de cliquer sur «Accepter» équivaut à apposer votre signature et signifie que vous approuvez l'intégralité du contrat de licence. Si vous ne souhaitez pas accepter les conditions, n'effectuez aucune des actions susmentionnées et retournez l'équipement de diagnostic, ainsi que le LOGICIEL au fabricant.

Avant le raccordement, le démarrage et l'utilisation de l'équipement de diagnostic, il convient de lire intégralement et attentivement le manuel d'utilisation dudit équipement, afin d'éliminer les incertitudes et risques qui lui sont associés. Toute utilisation, notamment le raccordement, à proximité du moteur ou du circuit d'allumage doit être effectuée uniquement lorsque le moteur est arrêté et que le circuit d'allumage est coupé. Les personnes qui cèdent l'équipement de diagnostic à un tiers doivent aussi lui remettre les instructions de sécurité et les informations nécessaires à une utilisation de l'équipement de diagnostic conforme à l'usage pour lequel il est prévu.

Dans toute la mesure du possible, l'ensemble des données contenues dans le LOGICIEL reposent sur les informations du constructeur automobile. Le fabricant ne garantit pas le caractère approprié ou complet des données ou du logiciel. Le fabricant décline toute responsabilité pour tout dommage provoqué par un logiciel ou des données incorrects. Dans tous les cas de figure, la responsabilité est limitée au montant payé par l'acheteur au moment de l'acquisition de l'équipement de diagnostic. Cette exclusion de responsabilité ne couvre pas les dommages provoqués intentionnellement par le client ou liés à une négligence grossière.

Le LOGICIEL s'adapte automatiquement à différents marchés et différentes régions en sélectionnant le pays au cours de l'installation. Le client a ainsi la garantie de recevoir le meilleur équipement de diagnostic en termes de base de données de véhicules et de fonctionnalités de programme pour les conditions applicables dans ladite région.

Le contrat de licence constitue un accord légal entre vous (en tant que personne physique ou morale, désignée par le terme «vous» dans le contrat de licence) et le fabricant. Le produit objet du contrat est appelé «équipement de diagnostic» dans le contrat de licence. Le terme «LOGICIEL» désigne le logiciel conçu pour être utilisé avec l'équipement de diagnostic en question, ainsi que tous les supports (y compris les copies), tous les documents imprimés et toute la documentation en ligne ou électronique, les mises à jour autorisées ou les suppléments au logiciel.

Section 1: LICENCE et CONDITIONS relatives au LOGICIEL

Le LOGICIEL est protégé par la législation sur les droits d'auteur et les accords internationaux sur les droits d'auteur, ainsi que par d'autres lois et accords internationaux sur la propriété intellectuelle. Le LOGICIEL n'est pas vendu, mais est concédé sous licence.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LICENCE RELATIVES AU LOGICIEL Le contrat de licence vous octroie les droits suivants:

MISES À JOUR **POUR LEDU** SYSTÈME D'EXPLOITATION. Le LOGICIEL peut contenir des mises à jour concernant des composants du système d'exploitation indispensables au fonctionnement dudit LOGICIEL. Ces mises à jour de programme pour le système d'exploitation vous sont octroyées sous licence conformément aux conditions de licence applicables au système d'exploitation ou à un contrat de licence utilisateur final distinct fourni avec les mises à jour. Le contrat de licence ne s'applique pas à de telles mises à jour.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INGÉNIERIE À REBOURS, LA DÉCOMPILATION ET LE DÉSASSEMBLAGE. Excepté dans les limites de ce qui est expressément permis par la loi, vous ne pouvez pas faire de l'ingénierie à rebours sur le LOGICIEL, le décompiler ou l'exploiter de toute autre manière.

LOCATION. Vous ne pouvez pas louer, proposer en crédit-bail ou prêter le LOGICIEL.

UTILISATION AUTONOME PROSCRITE. Le LOGICIEL est concédé sous licence uniquement pour une utilisation sous la forme d'un ensemble intégré avec l'équipement de diagnostic, conformément au contrat de licence. Le LOGICIEL doit uniquement être employé avec l'équipement de diagnostic, à l'exclusion de tout autre équipement. Le LOGICIEL ne doit pas être transféré à partir de l'équipement de diagnostic.

CESSION DU LOGICIEL. Vous avez le droit de céder définitivement tous vos droits conférés par le contrat de licence, à la condition que vous ne conserviez pas de copies du LOGICIEL, que vous cédiez le LOGICIEL dans son intégralité (notamment tous les composants, les supports associés, les documents imprimés, les mises à jour et le contrat de licence) avec l'équipement de diagnostic, et que le bénéficiaire accepte les conditions du contrat de licence. Si la composante LOGICIEL constitue une mise à jour, la cession doit inclure toutes les versions précédentes du LOGICIEL.

RÉSILIATION. Sans limiter ses autres droits, le fabricant peut résilier le contrat de licence si vous contrevenez à l'une des conditions stipulées. Dans ce cas, vous devez détruire toutes les copies du LOGICIEL et de tous ses composants.

DROITS RÉSERVÉS. Le fabricant se réserve tous les droits qui ne vous sont pas octroyés expressément dans le contrat de licence.

COPYRIGHT. La propriété et tous les droits de propriété intellectuelle concernant le LOGICIEL et son contenu (notamment, sans toutefois s'y limiter, les images, photographies, animations, vidéos, sons, musiques, textes et «applets» inclus dans le LOGICIEL), les documents imprimés joints et les copies du LOGICIEL sont détenus par le ou les fabricants. La propriété et tous les droits de propriété intellectuelle concernant le contenu non inclus dans le LOGICIEL, mais accessible dans le cadre de l'utilisation dudit LOGICIEL, sont détenus par leurs propriétaires respectifs, et sont protégés par les droits d'auteur ou autres lois et conventions afférentes à la propriété intellectuelle. Le présent contrat de licence ne vous octroie aucun droit d'utilisation dudit contenu. L'utilisation de services en ligne accessibles via le LOGICIEL peut être régie par les conditions d'exploitation de chaque service respectif. Si le LOGICIEL contient de la documentation sous forme électronique, vous avez le droit d'en imprimer un exemplaire. Vous ne détenez pas le droit de copier le document inclus avec l'équipement de diagnostic et le LOGICIEL. Tous les droits qui ne vous sont pas octroyés expressément dans le contrat de licence sont détenus par le ou les fabricants.

Section 2: Conditions générales applicables à la licence et conditions relatives au LOGICIEL et à l'équipement de diagnostic.

Les conditions suivantes s'appliquent au LOGICIEL et à l'équipement de diagnostic.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ AU TITRE DE LA GARANTIE

À l'exception des garanties qui ne peuvent être annulées contractuellement, VOUS CONVENEZ QUE LE LOGICIEL, L'ÉQUIPEMENT DE DIAGNOSTIC ET TOUS LES SERVICES D'ASSISTANCE; (1) SONT FOURNIS DANS LEUR ÉTAT ACTUEL ET VOUS ASSUMEZ L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LA QUALITÉ, LES PERFORMANCES, L'ADÉQUATION ET LA CAPACITÉ, et (2) vous convenez que LE FABRICANT N'ADMET AUCUNE AUTRE GARANTIE ET LES EXCLUT QUELLE QUE SOIT LEUR NATURE, NOTAMMENT SANS S'Y LIMITER : TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES D'ADÉQUATION GÉNÉRALE OU D'ADÉQUATION À UNE FINALITÉ SPÉCIFIQUE OU À UNE INTÉGRATION SYSTÈME, OU LES GARANTIES DÉCOULANT DE PRATIQUES OU NÉGOCIATIONS COMMERCIALES, DE TOUTE RESPONSABILITÉ AFFÉRENTE AUX PERFORMANCES PROFESSIONNELLES OU DE L'ABSENCE DE NÉGLIGENCE; et TOUTES LES OBLIGATIONS IMPLICITES POSSIBLES OU LES OBLIGATIONS SIMILAIRES CONCERNANT LE TRANSFERT, L'ACCESSIBILITÉ, L'ADÉQUATION, LA FONCTIONNALITÉ OU L'ABSENCE DE VIRUS OU LOGICIELS MALVEILLANTS. Par ailleurs, AUCUNE GARANTIE NE SERA DONNÉE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ OU L'ABSENCE DE PERTURBATION DE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL, DE L'ÉQUIPEMENT DE DIAGNOSTIC OU DES SERVICES D'ASSISTANCE, OU CONCERNANT LA NON-VIOLATION DE DROITS DE TIERS OU SIMILAIRES.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES DOMMAGES IMPRÉVISIBLES, LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS ET CERTAINS AUTRES DOMMAGES. À L'EXCEPTION DES EXIGENCES LÉGALES, LE FABRICANT N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT:

(i) LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS;

(ii) LES DOMMAGES OU LES PERTES QUELS QU'ILS SOIENT RÉSULTANT DE LA NON-RÉALISATION DE BÉNÉFICES, D'UN ARRÊT DES OPÉRATIONS, DE LA PERTE DE DONNÉES, DU SECRET OU DE LA CONFIDENTIALITÉ, DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER TOUT OU PARTIE DE L'ÉQUIPEMENT DE DIAGNOSTIC OU DU LOGICIEL, DE DOMMAGES CORPORELS OU DE LA DÉFAILLANCE À REMPLIR DES OBLIGATIONS (NOTAMMENT, SANS S'Y LIMITER, EN MATIÈRE DE NÉGLIGENCE, DE BONNE FOI OU DE PERFORMANCES PROFESSIONNELLES); OU

(iii) LES DOMMAGES INDIRECTS OU LES DOMMAGES QUI OUVRENT DROIT À DES DEMANDES DE DOMMAGES-INTÉRÊTS EN PLUS DES DOMMAGES RÉELS, LORSQU'ILS SONT LA CONSÉQUENCE DU LOGICIEL, DE L'ÉQUIPEMENT DE DIAGNOSTIC OU DES SERVICES D'ASSISTANCE, OU ONT UN AUTRE LIEN QUEL QUE QU'IL SOIT AVEC CEUX-CI. LES POINTS SUSMENTIONNÉS SONT D'APPLICATION MÊME SI LE FABRICANT A SIGNALÉ LA POSSIBILITÉ D'UNE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES, ET MÊME S'IL EXISTE DES ACTIONS ERRONÉES DONNANT DROIT À DES DEMANDES DE DOMMAGES-INTÉRÊTS NON CONTRACTUELS (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU UNE RESPONSABILITÉ PRODUIT, UNE DESCRIPTION ERRONÉE OU TOUTE AUTRE CAUSE.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ ET CONSÉQUENCES. POUR TOUTES LES AUTRES VIOLATIONS DU CONTRAT DE LICENCE DU FABRICANT, VOUS CONVENEZ QUE LA SEULE CONSÉQUENCE QUI VOUS SERA APPLICABLE POUR UNE TELLE VIOLATION OU POUR TOUTE AUTRE CIRCONSTANCE LIÉE À LA SECTION 1 OU 2 DU CONTRAT DE LICENCE OU AU LOGICIEL, À L'ÉQUIPEMENT DE DIAGNOSTIC OU AUX SERVICES D'ASSISTANCE EST, À LA DISCRÉTION DU FABRICANT, (1) une réparation ou un dédommagement concernant tout ou partie du LOGICIEL, de l'équipement de diagnostic ou des services d'assistance (notamment, sans s'y limiter, la réparation ou le dédommagement concernant des composants d'autres fabricants); ou (2) le remboursement du montant que vous avez payé pour le LOGICIEL, l'équipement de diagnostic ou les services d'assistance à l'origine des dommages, ledit montant ne devant pas excéder les dommages réels que vous avez subis du fait d'une confiance raisonnable dans le LOGICIEL, l'équipement de diagnostic ou les services d'assistance, ou (3) en référence aux services d'assistance, un dédommagement moindre ou autre, ou une limite dans le volume applicable à ces services. Vous convenez, qu'à l'exception des dommages mentionnés dans le contrat de licence et dans cette exclusion, toutes les responsabilités au titre

de la garantie sont d'application, même si les conséquences ne remplissent pas leur finalité première. Les limitations ne s'appliquent pas aux responsabilités qui ne peuvent être exclues ou limitées au regard de la loi pertinente.

Toute utilisation de l'équipement de diagnostic et/ou du logiciel qui n'est pas approuvée par le fabricant constitue une modification de nos produits et, dans ce cas, aucune garantie ne s'applique. Nos produits ne doivent pas être modifiés de quelque manière que ce soit. Seuls les accessoires et pièces de rechange d'origine peuvent être utilisés, ce qui s'applique également aux câbles d'adaptateur. Toute inobservation de cette clause invalidera toute demande de dommages-intérêts. L'équipement de diagnostic et le logiciel peuvent uniquement être employés par les systèmes d'exploitation approuvés par le fabricant. L'utilisation de l'équipement de diagnostic avec un système d'exploitation non approuvé par le fabricant entraîne l'annulation de la garantie. Par ailleurs, le fabricant rejetera toute responsabilité relative à des dommages et tout recours en cas d'utilisation d'un système d'exploitation non approuvé. Veuillez noter que les instructions du constructeur automobile doivent être appliquées systématiquement lors d'une intervention sur un véhicule. Le fabricant rejetera toute responsabilité relative à des dommages et tout recours en cas de non-respect des instructions du constructeur automobile.